

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques notes utiles pour suivre la scolarité de votre enfant. À la rentrée, vous recevrez un certain nombre de documents administratifs à remplir et à consulter attentivement : fiche de renseignements, carnet de liaison incluant le règlement intérieur ...

N'oubliez pas de les renseigner avec précision et de nous communiquer d'éventuels changements (adresse, téléphone...).

Dans les jours qui suivront la rentrée des classes, l'enseignant de votre enfant vous conviera à une réunion d'informations et de présentation. Les enseignants sont disposés à faire le point régulièrement avec vous concernant le parcours de votre enfant (si vous désirez un entretien, il vous suffit de le notifier).

### **L'équipe Pédagogique** : (Année Scolaire 2016/2017)

#### **Le Directeur** :

M. PRUVOST Fabien

Permanence le lundi matin de 8h30 à 11h30 et mercredi matin de 08h30 à 12h30 sur rendez-vous.

#### **Les Enseignants** :

Mme VERDIER Christine ⇒ CP

Mme DEVISMES Peggy ⇒ CE1

Mlle SZYMKOWIAK Sophie ⇒ CE1/CE2

Mlle BULTEL Laetitia ⇒ CM1/CM2

M. PRUVOST Fabien ⇒ CM2

Mme HENNUYER Sabine

#### **Les autres enseignants et le personnel rattachés à l'école** :

Mme DURIEZ Judith ⇒ Maître E

Mme DEBEIRE Elisabeth ⇒ Psychologue scolaire

En attente de nomination ⇒ AVS pour l'aide à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Mme RENAUT Margaux ⇒ Assistante administrative / AVS pour la prise en charge de groupes de travail

### **Le fonctionnement de l'école** :

#### **Horaires de l'école** :

Lundi et jeudi 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30  
Mercredi 8 h 30 – 11 h 30 (APC de 11h35 à 12h35)  
Mardi et vendredi 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 15 h 00

#### **Règlement** :

Établi par le conseil d'école, il précise les textes du ministère de l'Éducation Nationale. Il est remis à chaque famille dans le carnet de liaison et obligatoirement signé par les parents. Il est impératif de s'y conformer. De même pour l'utilisation du matériel informatique, une charte a été établie, elle doit être respectée.

#### **Le conseil d'école** :

Il se réunit chaque trimestre, soit 3 fois dans l'année. C'est une réunion à laquelle participent les enseignants, les représentants des parents élus (1 par classe), un représentant de la municipalité et le DDEN (Délégué Départementale de l'Éducation Nationale).

Sont invités l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale), le Maire de la commune et toute autre personne en rapport avec la vie de l'école.

Sont discutés ou votés : le règlement intérieur, le budget, la vie de l'école, les sorties, les projets de classe, de cycle, le projet de l'école.

Si vous désirez participer à ce conseil, n'hésitez pas à vous présenter en début d'année sur une liste. Les informations vous parviendront dès la mi-septembre.

#### **Projet d'école** :

Depuis 2014, le nouveau projet d'école est mis en place. Il s'articule autour de 3 axes :

- La compréhension écrite et orale ;
- Les stratégies de calcul ;
- Développer une attitude citoyenne à travers les actions culturelles, sociales et civiques.

#### **Les évaluations** :

##### **Le socle commun** :

Les programmes scolaires prévoient que les élèves doivent quitter le cursus obligatoire en ayant acquis un socle commun constitué de 7 paliers :

- Maîtrise de la langue française ;
- Pratique d'une langue étrangère ;
- Connaissance des principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- Culture humaniste ;
- Compétences sociales et civiques ;
- Autonomie et esprit d'initiative.

## Suivi de scolarité :

À chaque trimestre, un bulletin concernant les résultats des évaluations vous sera remis. Vous en prendrez connaissance et vous signerez ce document.

En fin de scolarité, vous aurez l'ensemble des bulletins périodiques de votre enfant. Le livret personnel de compétences suivra l'enfant dans sa scolarité et sera remis au collège avec les autres attestations officielles.

Les outils utilisés par les enfants les suivent durant toute leur scolarité à l'école. Ces outils sont donc complétés chaque année et doivent être utilisés avec soin.

## Dispositifs d'aide aux élèves :

En cas de difficultés, l'équipe enseignante fera le point avec vous sur les différentes remédiations que l'on peut proposer à votre enfant pour l'aider à progresser.

Outre l'aide en classe, on peut envisager l'APC, les stages de remise à niveau pour les CM pendant les vacances d'avril et d'été, l'appui du Réseau d'Aides ou la mise en place avec vous d'un Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE).

### Activité Pédagogique Complémentaire (APC) :

Des ateliers sont organisés les mercredis de 11 h 35 à 12 h 35 pour les élèves qui nécessitent un soutien plus particulier. En accord avec les familles, ils sont pris en charge par petit groupe dans chaque niveau de classe, de la maternelle au CM2. Ces ateliers sont gratuits et leur fréquentation doit être régulière pour être bénéfique.

### Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) :

C'est un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève. Il vise notamment à empêcher un maintien ou à l'accompagner, s'il n'a pu être évité. Élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents, il cible les compétences à travailler en priorité pour atteindre le socle commun.

### Réseau d'aide :

Le RASED, Réseau D'aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, contribue, en liaison avec les parents et les enseignants, à prévenir et à réduire les difficultés rencontrées par les élèves, pour leur permettre de tirer le meilleur parti de leur scolarité. Il est composé d'un psychologue scolaire, des maîtres E pour les difficultés de démarches d'apprentissage et de maîtres G pour les difficultés de motivation d'apprentissage.

Adresse et téléphone utiles :

Inspection de l'Éducation Nationale - rue de la Justice 62880 VENDIN-LE-VIEIL  
CMAJ (gestion cantine) ☎ 03.21.40.87.29



# BIENVENUE À L'ÉCOLE

## JEAN JAURÈS

# LIVRET D'ACCUEIL

42, rue du Général De Gaulle  
62138 BILLY-BERCLAU

☎ 03.21.79.96.78